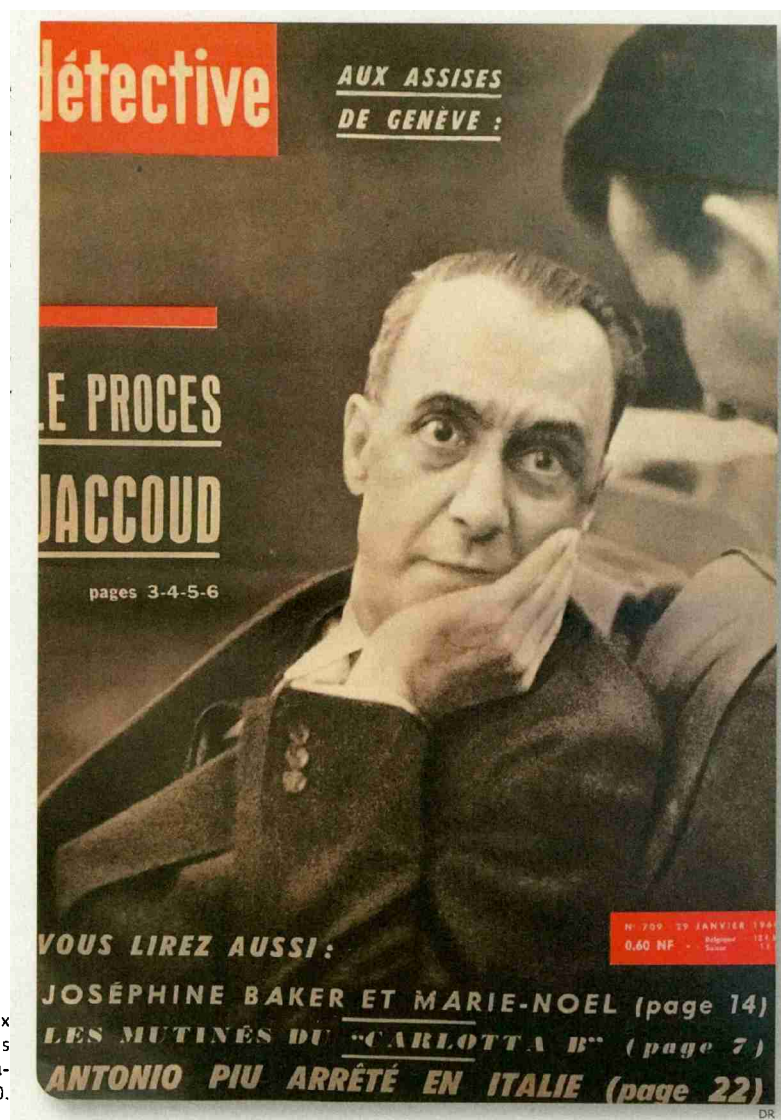




«L'affaire Jaccoud marqua la fin d'une époque»

Romancière et journaliste spécialisée dans la chronique judiciaire, la Genevoise Corinne Jaquet revient sur l'affaire Pierre Jaccoud, qui ébranla la cité de Calvin à la fin des années 1950. Pour la première fois, elle a eu accès à l'intégralité des archives. Retour sur une énigme retentissante.

Le procès de Pierre Jaccoud, fameux avocat et politicien genevois (1905-1996), a fasciné la presse internationale en janvier et février 1960.





Votre livre reconstitue une grosse affaire que les moins de 50 ans ne connaissent généralement pas. Elle a ébranlé Genève, suscitant l'intérêt au-delà des frontières suisses. Elle reste aussi irrésolue même si le faisceau de soupçons désigne Pierre Jaccoud.

Corinne Jaquet: – L'affaire Pierre Jaccoud bouleverse Genève. Entre 1958 et 1960, elle enfièvre l'opinion publique et la presse. On est pour ou contre de façon extrêmement tranchée. Tout le monde en parle. Jaccoud est-il coupable ou innocent? Selon la réponse, on s'engueule entre amis au point d'être fâchés à vie.

Pourquoi l'affaire Jaccoud exacerbe-t-elle les passions comme une sorte d'affaire Dreyfus locale (sans élément antisémite)?

– En raison de l'identité de l'accusé. Jaccoud est un avocat genevois de premier plan. Ce notable est ancien bâtonnier et député radical au Parlement cantonal. C'est un homme très cultivé, un bibliophile, un amoureux de musique classique, des beaux-arts. Il parle un excellent français et maîtrise avec brio les codes de la rhétorique. Sa stature est telle qu'on le pressent pour le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral? Fichtre! Et voici cette personnalité accusée d'avoir tué le père de l'ancien amant de son ex-maîtresse!

– Les paramètres entourant Jaccoud rendent l'affaire fort intéressante. Le suspect n°1 du meurtre est un grand bourgeois accusé d'adultère. Dans ces années-là – on est encore loin de 1968 –, Genève est encore très cal-

viniste au niveau des mœurs. L'hyppocrisie règne dans la bonne société: beaucoup de maris ont une, voire des maîtresses. Madame Jaccoud est d'ailleurs au courant des pratiques de son époux, mais il ne faut surtout pas que cela se sache.

Sinon?

– C'est le déshonneur! Et le discrédit social. Il y a aussi l'aspect politique.

La politique?

– Genève est alors une citadelle radicale. Ce tout-puissant parti a quatre conseillers d'Etat sur sept. Il fait la pluie et le beau temps. Son pouvoir semble inexpugnable. Les radicaux placent leurs hommes partout. Jaccoud est le plus célèbre d'entre eux. Actif en politique depuis les années 1930, ce député au Grand Conseil est «un faiseur de rois». Mais son caractère le rend antipathique. Il est aisément arrogant, coupant, provocateur. Jaccoud, c'est le grand bourgeois très éduqué qui donne d'agaçantes leçons.

Un profil pour le moins inattendu sur le banc des accusés...

– D'autant que la victime, Charles Zumbach, est tout son contraire. Son profil de «petites gens» tranche avec la richesse et la réputation de l'accusé. La différence de statut social conditionne l'affaire: Jaccoud bénéficie de complaisances de la police. La procédure laisse songeur. Un mois et demi avant de l'arrêter, c'est long...

A l'époque, appartenir à la grande bourgeoisie genevoise confère une forme d'immunité.

– En effet. Il y a enfin un dernier volet important: le rapport hommes-femmes.

«La stature de Jaccoud est telle qu'on le pressent pour le Conseil fédéral.»

C'est-à-dire?

– Le regard porté sur les femmes est alors très déterminé. Dans l'opinion publique et les médias, Linda Baud, l'ex-maîtresse de Jaccoud, est soit «une briseuse de ménages», pour parler poliment, soit une pauvre sotte. Dans le premier cas, elle est une figure vénale et vénéneuse, une femme intéressée. Dans le second, on nie sa liberté, les choix de sa vie privée d'adulte.

Linda Baud n'est pourtant ni l'une ni l'autre. Dans cette affaire, tout se passe comme si elle n'avait pas son mot à dire.

Or, elle noue une relation avec Jaccoud, de seize ans son aîné, sans en vouloir à son argent. Elle le fait par amour même si cette relation se détériore par la suite. Elle a un travail, mène une existence autonome.

Est-ce cela qui fait dérailler Jaccoud? La jalousie? Et le rejet d'un notable issu d'un monde vieillissant?

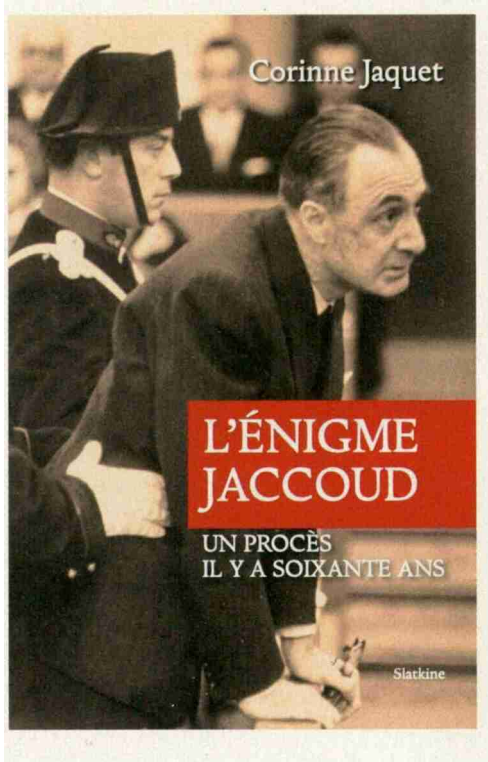


ECHO magazine
1202 Genève
022/ 593 03 03
www.echomagazine.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines spéc. et de loisir
Tirage: 12'066
Parution: hebdomadaire

Page: 26
Surface: 162'619 mm²

Ordre: 844003
N° de thème: 844.003
Référence: 79945470
Coupage Page: 3/6



Le ténor du barreau français René Fleuriot a été un des avocats de Jaccoud. Son attitude polarisa l'opinion. L'ECHO en dressa le portrait.



sant par une femme menant sa vie librement?

– Dans le fond, cette affaire est l'histoire d'un homme mûr qui ne supporte pas de voir s'éloigner une de ses jeunes amantes. Au procès, Jaccoud conserve le masque conféré par son statut. Pendant l'enquête, il s'adresse au juge d'instruction comme s'il parlait à un crétin. Certains dialogues sont ahurissants. Ils révèlent sa morgue d'intouchable. Il est incapable d'expliquer ses sentiments envers Linda Baud. Il reste enfoncé dans les préjugés de sa classe sociale et prisonnier de son image publique. Jaccoud n'a pas été à même de gérer une relation amoureuse. Il a «pété les plombs», comme on dit. L'avouer lui était insupportable. Il aurait perdu toute contenance. Les convenances de son monde auraient définitivement volé en éclats.

Elle se sont fêlées au cours d'un procès retentissant...

– Pour la première fois, la presse du monde entier vient à Genève assister à un procès. Jaccoud est défendu, entre autres, par René Floriot. Ce ténor du barreau parisien qui a eu pour clients Otto Abetz, le docteur Petiot et Georges Pompidou regarde Genève de haut telle la province, comme une république «parvulissime» aurait dit Voltaire.

Cela passe très mal!

– Comme le regard condescendant

de la presse française, titres prestigieux compris. On ne compte pas les noms de personnes et de lieux liés à l'affaire mal orthographiés. C'est bâclé.

Les temps ont-ils vraiment changé?

– (*Rires*) Au-delà du tintamarre médiatique, et malgré d'autres importantes affaires d'après-guerre comme les affaires Popesco et Bauer, le cas Jaccoud marque surtout un changement d'époque.

Un changement d'époque? Comment cela?

– Jaccoud est condamné à sept ans de prison, mais il ne cesse de clamer son innocence. Libéré, il demande une révision du procès, idée abandonnée en 1980 (il décède en 1996). Mais avant cela, les femmes votent pour la première fois à Genève aux élections cantonales de 1961.

Les radicaux, qui étaient contre le droit de vote des femmes, le paient très cher: ils prennent une claque monumentale, ils n'ont plus qu'un siège à l'exécutif.

C'est la fin d'une ère. Un changement de génération. Le visage de Genève change. Juste après le procès de Jaccoud. Il est permis de ne pas y voir un hasard. ■

Recueilli par Thibaut Kaeser

Corinne Jaquet, *L'énigme Jaccoud*.

Un procès il y a soixante ans

(Slatkine, 296 pages).



Chronique d'un crime

1^{er} mai 1958, chemin des Voirets, Plan-les-Ouates, une commune de la campagne genevoise. Charles Zumbach, vendeur de machines agricoles âgé de 62 ans, est tué à son domicile. Blessures par balles et au couteau, marocain – un des éléments romanesques qui, comme le bouton d'un manteau, font de ce dossier une histoire digne d'un Simenon, qui s'inspira d'ailleurs de l'affaire pour signer *L'ours en peluche*. Un suspect à vélo, autre objet légendaire de l'affaire, prend la fuite dans la nuit. Il a eu le temps de blesser Marie Zumbach, l'épouse de Charles. Elle survit, pas son mari hélas. La police suit d'abord une fausse piste: l'indésirable locataire du garage des Zumbach est certes membre d'une bande de cambrioleurs, démantelée pour le coup, mais n'a rien à voir avec le meurtre.

JACCOUD CONDAMNÉ

L'enquête prend un tout autre tour quand André, fils cadet des Zumbach, déclare à la maréchaussée recevoir des lettres anonymes. Cet employé de Radio-Genève dit avoir un ennemi: l'ancien amant d'une femme avec laquelle il a eu une aventure. Pierre Jaccoud! La police n'en croit pas ses oreilles. L'enquête avance à reculons. Mais les preuves s'accumulent. L'état se resserre. Le suspect multiplie les faits et gestes étranges, comme se teindre les cheveux en blond lors d'un voyage professionnel à Stockholm. Jaccoud est enfin arrêté, jugé en 1960 lors d'un procès tonitruant et condamné à sept ans de prison (il sort en 1963).

«Si l'enquête avait lieu de nos jours, estime Corinne Jaquet, elle serait résolue en une semaine. Avec les méthodes forensiques et l'ADN, on saurait très vite la vérité.» En l'état, l'hypothèse la plus vraisemblable – la culpabilité de Jaccoud, qui a vraisemblablement paniqué et/ou pris Charles pour André – ne pourra jamais être prouvée. ■



Un coup de fil en 1988

Été 1988. Corinne Jaquet, chroniqueuse judiciaire pour le quotidien *La Suisse*, hélas disparu en 1994, signe une série remarquable sur les affaires criminelles à Genève. C'est le matin, il fait beau et chaud à la rédaction de la rue des Savoises. Le téléphone sonne. Corinne décroche. Une voix basse, sombre, âgée: l'aplomb de l'autorité. «Pierre Jaccoud.» Silence. «Nous sommes bien d'accord: vous n'avez pas l'intention de parler de mon affaire.» Balbutiements: «Non, sûrement pas...». Salutations, clic, plus rien. La rédaction préfère ne pas avoir d'ennuis. L'affaire passe donc à la trappe.

Mais elle ressurgit dans la vie de Corinne trente ans plus tard. D'abord avec le projet d'une série documentaire télévisée avortée. Ensuite sous la forme de ce livre. Le point final a été mis le 1^{er} mai 2020, soixante-deux ans exactement après le meurtre de Charles Zumbach. La signataire se dit fière d'avoir finalement désobéi à l'intimidation de Pierre Jaccoud, qui chercha durant l'été 1988 à exercer l'ascendant qui lui restait d'un temps révolu. Une toute dernière fois. ■



La Genevoise Corinne Jaquet est journaliste et romancière. Versée dans les affaires judiciaires, elle écrit aussi bien des polars que de la littérature pour la jeunesse.

TK